

Chers parents,

Selon le règlement de l'État du Valais du 22.03.2019, les frais pour fournitures scolaires, le matériel de classe et d'école, ainsi que les activités culturelles et sportives en lien avec le Plan d'études romand sont pris en charge par l'État et par la commune.

Les effets et équipements personnels restent à la charge des parents.



Liste du matériel à acheter par les parents :

- 1 sac d'école
- 1 trousse vide, plumier
- 1 tablier ACM (en tissu bien fermé avec un suspend)
- 1 paire de pantoufles
- 1 sac de sport
- baskets et habits pour activités sportives, y compris pour l'extérieur (casquette l'été)
- articles de soins personnels et hygiène
- mouchoirs

Tout autre matériel scolaire sera fourni par les enseignants.

Le jour du bricolage, mettre des habits dommageables, merci.

**REMARQUES :**

Si votre enfant ne peut pratiquer la gymnastique, veuillez nous l'indiquer par écrit. Nous vous remercions de bien vouloir ramener le livret scolaire signé le premier jour d'école.

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements et nous nous réjouissons de travailler avec votre enfant.

Meilleures salutations

Grimisuat, le 22 juin 2023

Les enseignants de 7H